

RENCONTRE AVEC...



Franck De Bortoli, élu du CSE Sanofi et membre de l'ANCSE.

PLUS D'UN AN DE RECUIL POUR LE CSE SANOFI PASTEUR VAL-DE-REUIL

Franck De Bortoli est à la fois élu au CSE central Sanofi Pasteur, membre du CSE de Val-de-Reuil (passé au CSE en 2018) et délégué syndical central CFTC. Un rôle qui le fait répondre de 4 sites en France. Depuis peu, il est également membre de l'ANCSE.

Quels enseignements tirez-vous de votre passage au CSE ?

Nos élections sur Val-de-Reuil se sont déroulées en novembre 2018. Nous avons voté sur trois collèges et sommes désormais 24 suppléants, 24 titulaires, avec 7 postes dévolus à la CCST et avons négocié 7 représentants de proximité. Certaines entités du groupe n'opèrent leur transformation que maintenant. Comme par exemple, la branche pharma (Sanofi Winthrop). En ce qui concerne le CSE Val-de-Reuil, nous avons gagné les élections, en montant une équipe nombreuse sur les trois collèges et un beau programme social. Historiquement, la CFDT était en poste depuis 12 ans. Nous n'avons hélas pas obtenu beaucoup plus que ce que le cadre réglementaire prévoit. Les titulaires disposent de 26 heures de délégation. Pour la première fois, nous avons eu recours au vote électronique. Une initiative qui nous a permis d'éviter les litiges, des recomptages et beaucoup de paperasse. Sur le volet « représentativité », la CFTCa obtenu 34 % sur le site de Val-de-Reuil et demeure majoritaire sur trois gros sites de production en France sur quatre, à hauteur de 32 %. À noter

qu'à Val-de-Reuil, la CFDT arrive en deuxième position avec 27 %, la CFE-CGC décroche 18 %, la CGT, 16 %, et la FO, 5 %.

Quelle est l'actualité du CSE à date ?

Nous planchons sur le règlement intérieur du CSE Val-de-Reuil comportant des spécificités internes. Toutes les OS sont mobilisées. Nous prenons le temps de son élaboration, car nous souhaitons être le plus exhaustif possible en ajoutant, par exemple, l'aide d'un adjoint pour le secrétaire de la CCST (à l'instar du secrétaire du CSE épaulé par un bras droit). Nous nous efforçons d'évaluer au plus juste les heures du CSE dévolues à la gestion des œuvres sociales pour les augmenter. À titre informatif, elles sont au nombre de 230 contre 5 000 heures auparavant gérées par quatre DP à plein temps. Nous n'envisageons pas un tel volume, mais force est de constater un gap important. Une chose s'avère toutefois positive avec les ordonnances Macron : la possibilité de faire glisser des heures d'un élu à un autre. En parallèle, nous attendons pour la mi-décembre, la feuille de route du nouveau CIO, Paul Hudson, arrivé à la tête de Sanofi début

septembre. Un grand communicant au regard de son prédécesseur. Très bientôt, nous nous attellerons aux NAO résultant d'une décision « groupe », sur lesquelles nous n'avons que peu de marge de manœuvre.

Pourquoi avez-vous adhéré à l'ANCSE ?

Zahir Mechkour, président de l'ANCSE, est une connaissance personnelle qui travaille à 300 m de notre site. Il a été plus qu'efficace quand nous avons eu besoin d'éléments juridiques pointus. En juin, il m'a parlé de son projet d'association innovant qui m'a immédiatement convaincu. De concert avec le secrétaire du CSE, nous avons donc adhéré pour partager nos idées avec d'autres élus issus de sites de tailles différentes et de toutes tendances syndicales. Rien de tel n'avait été mis en place jusqu'ici. Quant au coût de la cotisation, il demeure attractif surtout pour les petits CSE qui ont peu de moyens et au regard des services offerts. En outre, cet été, nous avons participé à une conférence en région, facile d'accès pour les Normands, avec des universitaires et des avocats spécialisés en droit du travail. À l'avenir, nous envisageons d'apporter nos retours d'expérience sur le CSE notamment.

Propos recueillis par Aude Aboucaya.

En partenariat avec



ANCSE
12 rue Monge
75 005 Paris

POUR EN SAVOIR PLUS

2 200
EFFECTIFS VAL-DE-REUIL

24
NOMBRE D'ÉLUS AU CSE VAL-DE-REUIL

1,240 M€
BUDGET ASC VAL-DE-REUIL

220 000 €€
BUDGET FONCTIONNEMENT VAL-DE-REUIL

5,1 MD €
CA 2018 SANOFI PASTEUR

6 400
EFFECTIFS SANOFI PASTEUR FRANCE

À LA UNE

LES CSE, DOUBLEMENT RESPONSABLES DU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

En premier lieu, les CSE procèdent à la collecte de données personnelles notamment pour leurs activités sociales et culturelles (ASC).

Ainsi, dans le cadre d'un voyage organisé ouvert aux familles, le CSE va traiter des informations tels que les noms, prénoms, dates de naissance des participants ainsi que les informations relatives à leurs conjoints et leurs enfants, etc. Or, les CSE, lorsqu'ils disposent de la personnalité morale, sont considérés comme responsables de traitement au sens du règlement européen relatif à la protection des données personnelles entrée en application le 25 mai 2018 (RGPD). Dès lors, les CSE sont soumis à l'ensemble de la réglementation du RGPD. En cas d'infraction, ils peuvent être soumis à de lourdes sanctions. En second lieu, vérifier que le traitement des données personnelles des salariés effectué par l'employeur soit conforme au RGPD (ex. droit à la minimisation, à la portabilité des données et à l'information...) entre aussi dans les prérogatives



© Shutterstock

du CSE, en tant qu'instance garante de l'intérêt collectif des salariés.

Plus généralement encore, le CSE peut interpellier le dirigeant sur la mise en conformité au RGPD de l'entreprise dans son environnement économique (comme dans ses rapports avec ses clients et fournisseurs). L'objectif ? Éviter de lourdes sanctions pécuniaires et/ou des atteintes à l'image qui pourraient avoir à terme un impact sur l'emploi.

Dans le prochain numéro de *Social CE*, nous vous présenterons les modalités de mise en conformité au RGPD...

Article rédigé par Nahed Loeb et David Verdier, équipe RGPD du Cabinet Verdier Mouchabac & associés, membres de l'ANCSE.

À L'AGENDA

JANVIER • FÉVRIER

LE PREMIER RÉSEAU

Le premier réseau spécialement conçu pour les élus sera mis en place grâce à un partenariat avec une start-up.



© Shutterstock

10, 11 & 12 MARS

RENCONTRE SUR LE SALON CE DE PARIS

Rencontre sur le salon CE de Paris, Porte de Versailles : venez nombreux échanger avec les membres de l'ANCSE.

JUIN

L'ANCSE ORGANISE SA 2^e CONFÉRENCE

Au mois de juin, l'ANCSE organise sa 2^e conférence à Paris qui nous permettra de tirer un bilan de la mise en place des CSE (la date de programmation sera arrêtée prochainement).



© Shutterstock

LA VIE DE L'ANCSE

LE RÉSEAU SOCIAL « ANCSE »

Nouveauté pour janvier-février 2020 : l'ANCSE est en passe de créer la première communauté des élus des CSE. L'association est partie du constat selon lequel les élus issus d'un même territoire ne se connaissent pas ou peu et ainsi ne partagent que très peu leurs expériences et compétences... L'ANCSE propose donc de mettre un terme à ce cloisonnement !

UN SOUTIEN PSY POUR LES ÉLUS



Service : les élus du personnel sont souvent soumis dans leurs fonctions à des tensions et pressions morales ou psychologiques qui peuvent les déstabiliser ou les fragiliser. L'ANCSE propose un service confidentiel d'écoute et d'assistance psychologique par une professionnelle avec la ligne « écoute élus ».

DU CONTENU À PORTÉE DE CLIC

Le verbatim de notre conférence en droit social du 13 juin 2019 est téléchargeable. Les débats y ont été très riches. Ont été successivement abordés notamment : l'esprit des Ordonnances (À qui profitent-elles ?), les différents accords de mise en place des CSE et les règles supplétives ou impératives qui les encadrent, etc. Les échanges ont été vifs entre nos invités et l'assistance composée de professeurs de droit, des avocats et des élus ou représentants syndicaux.